

La charte du Guide du Flâneur

Cette charte est un véritable label dont le choix des critères détermine l'identité et le fondement même du Guide du Flâneur.

Elle s'appuie sur des principes permettant de sélectionner des offres pertinentes en adéquation avec l'esprit du Guide du Flâneur et de définir les « destinations touristiques » afin de coïncider avec la demande de ses utilisateurs.

Des critères communs sont attribués à l'ensemble des offres et des critères spécifiques sont listés en fonction de chaque activité.

Critères communs :

- Les destinations touristiques proposées dans le Guide du Flâneurs doivent être organisées pour l'accueil du public avec horaires établis ou sur rendez-vous.
- Les entreprises suggérées doivent s'inscrire dans l'économie réelle.
- La politique sociale, économique et environnementale des entreprises est prise en considération.
- Le maintien des savoir-faire, l'amour du travail bien fait, la qualité, l'esthétique, la convivialité, l'accueil, la créativité et la capacité d'adaptation face aux enjeux de notre société sont des critères importants.

Petite agriculture et production locale :

- La production doit être réalisée en totalité sur l'exploitation.
- La vente de la production doit se faire en majeure partie en direct sur l'exploitation, sur les marchés alentours ou chez des revendeurs de la région.
- Pas d'exploitations agricoles appartenant à des groupes d'investissements, d'établissements financiers, ou de groupes agro-alimentaires et autres.

Artisanat :

- Les produits doivent être en majorité faits à la main et sur place.
- Pas de produits finis d'origine industrielle.
- Pas de matière première industrielle.
- Pas d'affiliation à des marques.

Les bonnes adresses :

- Les restaurants devront impérativement faire du fait maison, non pas celui déterminé par la réglementation, mais bien du tout cuisiné sur place. La qualité gustative doit être au rendez-vous.
- Les épiceries de villages à condition d'être indépendantes et valorisant les productions et le tourisme du territoire.
- Les hébergements pourront être des Chambres d'hôtes, des gîtes mais nous auront une préférence pour des lieux d'accueil construits en matériaux écologiques ou encore conçues dans une démarche environnementale, des petits hôtels indépendants, des pensions de familles ou bien encore des campings écologiques ou à la ferme.
- Sont exclus les chaînes d'hôtels et autres grands groupes hôteliers de plein air et autres.

Les visites :

- Les villages et les régions devront posséder un patrimoine architectural, historique, environnemental.
- Pour les musées et autres lieux de visite, une préférence pour les petites structures ayant peu de visibilité.
- Exclus les grands parcs d'attractions.

Economie sociale et solidaire :

- Cafés, restaurants, épiceries, etc... associatifs proposant prix libre ou pas.
- Démarches d'insertions par l'agriculture, l'artisanat ou autres activités.
- Initiatives diverses dans l'environnement, la randonnée, la faune, la flore, la géologie, etc... liées à un territoire ou une région.
- Démarches singulières de production ou de commercialisation.
- Territoires proposant l'utilisation de monnaies locales.
- Sont exclus les supermarchés simili-vertueux.